

AVIS PUBLIC**DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 novembre 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 117, rue Champlain

Nature et effets de la demande: Cette demande de dérogations mineures concerne la démolition du garage actuel pour ensuite construire un nouveau garage de deux étages qui abritera un logement accessoire et vise à:

- Permettre que le total des marges latérales soit de 3,91 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un minimum de 4 mètres;
- Permettre une marge arrière de 6,90 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge arrière minimale de 7,6 mètres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 26 octobre 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier